



Animaux domestiques et voisinage

Par **Catherine**, le **01/04/2010** à **15:07**

Bonjour,
Nous sommes locataires dans une copropriété depuis 6 ans. Nous sommes une jeune famille, un enfant de 11 ans et un chien. C'est un immeuble de propriétaires principalement (en majorité de personnes âgées). Nous sommes en très bons termes avec notre propriétaire car nous prenons soin du bien que nous louons, nous n'avons jamais eu de défaut de paiements. Nous sommes respectueux et courtois envers le voisinage. Nous travaillons et menons une vie saine.
Mais nous n'avons jamais été les bienvenus depuis que nous sommes arrivés. . Un couple de propriétaires a décidé de tout faire pour qu'on parte en nous accusant de toutes choses et en nuisant à notre vie. Ils sont allés jusqu'à mentir sur des faits au syndic de la copropriété qui malheureusement, semble être de leurs côtés malgré mes efforts. Cela a commencé par des petits post-its collés sur nos pare-brises. A ce jour, les accusations et plaintes qu'il font au syndic sans notre présence devient grave. Le pire, c'est qu'ils sont arrivés à manipuler d'autres propriétaires contre nous. Heureusement, quelques personnes sont prêtes à nous soutenir dans notre plainte si elle se fait.
maintenant, je suis en arrêt maladie sous anti-dépresseurs à cause de ce regard de mépris que l'on porte à notre égard et les accusations portées en permanence sur le moindre petit détail - aussi, le comportement de ces personnes affecte beaucoup mon fils de 11 ans.
Puis-je porter plainte contre ces personnes pour fausses accusations, préjudice moral, quelles sont mes possibilités s'il vous plaît ?
J'ai besoin d'aide. Vous en remerciant, C.J.

Par **titi163**, le **08/04/2010** à **19:31**

De quoi vous accuse t'il ?
Vous pouvez toujours déposer plainte pour diffamation, mais attention, il faut être sûr que vos voisins ne disent pas n'importe quoi...